

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2011

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le six juin deux mille onze à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, président, M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Janine FAHRNER, M. Maxime BAILLY, Mlle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMÉSY, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON, Mme Simone DURANTON, M. Jean-Luc GUILLOTON, conseillers.

Etaient excusés : Mme Anne CARILLER (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY), Mme Valentine VETTORI (pouvoir à M. CHATOUX), M. Jean-Marc CHAFFAROD (pouvoir à M. VERGNOLLES), Mme Anne-Marie DEBAIS (pouvoir à Mme PERRICHON), M. Alain FOUCHY (pouvoir à M. GUILLOT).

Etait absente : Mme Nicole NOYER.

Secrétaire de séance : M. Maxime BAILLY.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Maxime BAILLY est nommé secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2011

Monsieur BAILLY donne lecture du compte rendu de la séance du 14 avril 2011 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire annonce que l'assemblée municipale va être amenée à délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. A cet effet, les commissions réunies siégeront le 24 juin et le conseil municipal se réunira le 4 juillet. Il ajoute que deux points substantiels devront être examinés avec circonspection : la cohérence du découpage territorial, d'une part, et la perspective du passage à une délégation

de service public pour la distribution de l'eau, d'autre part. En l'occurrence, il indique être en désaccord avec les préconisations de l'Etat sur ces deux points.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation d'attributions :

- souscription d'un prêt de 450 000 € auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour financer les investissements 2011 ;
- marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de la défense incendie pour le lot n° 1 – Réseaux secs, avec FORCLUM, pour un montant de 65 697,94 € HT ;
- marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de la défense incendie pour le lot n° 2 – Adduction d'eau, avec ALEXANDRE, pour un montant de 32 480,00 € HT ;
- souscription d'un prêt de 100 000 € sur le budget de l'eau auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour financer les investissements ;
- dépôt de plainte auprès de la circonscription de sécurité publique de Sens pour dégradation de biens (tags au pôle culturel) ;

Monsieur le Maire porte enfin à la connaissance du conseil municipal les communications suivantes :

- le projet de révision simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme est consultable à la mairie ;
- le montant de la prestation de service versée par la CAF de l'Yonne en 2010 au titre de l'accueil de loisirs ressort à 10 743,31 € ;
- notification par l'inspecteur d'académie de l'attribution conditionnelle d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Pierre Curie. Une ouverture supplémentaire de classe à l'école élémentaire Calmette a également été sollicité compte tenu des effectifs attendus à la rentrée de septembre. A cette fin, le déplacement de la CLIS au groupe scolaire Pierre Curie permettrait de libérer une salle de classe à Calmette ;
- enquête de l'INSEE Bourgogne sur les ressources et les conditions de vie du 9 mai au 25 juin 2011 ;
- remerciements de Madame LE CORRE à l'adresse de l'équipe du centre de loisirs pour l'accueil réservé aux enfants qui fréquentent la structure et pour la qualité des activités qui leur sont proposées ;
- candidature de Monsieur Jean-Claude VERGNOLLES, premier maire-adjoint, au conseil d'administration du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

DELIBÉRATIONS

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS – Convention avec le CDG 54

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs, leur maintenance et la formation des utilisateurs à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

CRÉATION DU CENTRE DE LOISIRS – Avenants aux marchés

Le conseil à l'unanimité, autorise le maire à signer les avenants suivants aux marchés relatifs à la création du centre de loisirs :

Entreprise	Montant initial marché	Montant avenant n° 1	Nouveau montant	
	Euros HT			
Laurin – Lot 5	12 081,65	1 517,22	13 598,86	+ 12,6 %
SIP – Lot 7	8 846,03	1 074,56	9 920,59	+ 12,1 %

➔ Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise LAURIN pour le lot 5 -ÉLECTRICITÉ d'un montant initial de 12 081,65 € HT (14 449,65 € TTC) augmenté à 13 598,86 € HT (16 264,24 € TTC), d'un montant de 1 517,22 € HT (1 814,59 € TTC) décomposé comme suit :

- Travaux en plus pour un montant total de 3 056,16 € HT (3 655,17 € TTC) : fourniture et pose d'appiques, luminaires, prise de courant encastrées, alarme du type IV avec sirènes et disjoncteur
- Travaux en moins pour un montant total de 1 538,95 € HT (1 840,58 € TTC) : luminaires en lignes, prises de courant goulotte, hublot

➔ Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise SIP pour le lot 7 -PEINTURE, SOLS SOUPLES d'un montant initial de 8 846,03 € HT (10 579,85 € TTC) augmenté à 9 920,59 € HT (11 865,03 € TTC), d'un montant de 1 074,56 € HT (1 285,17 € TTC) décomposé comme suit :

- Travaux en plus pour un montant total de 2 474,55 € HT (2 959,57 € TTC) : préparation et réagréage, ponçage escalier n°1 marches palier sous face limon, fourniture et pose des nez de marches escalier n° 1, peinture marches palier et sous face limon escalier n°2
- Travaux en moins pour un montant total de 1 400,00 € (1 674,40 € TTC) : lasure escaliers

VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA COMMUNE – Compromis de vente avec Monsieur Jacques LEVEAU

Le conseil, à l'unanimité,

- décide l'aliénation du terrain cadastré section AA, partie du n° 55, lot C, d'une contenance de 53 m² au prix de 40 € le m², à Monsieur Jacques LEVEAU ;
- autorise le maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir ;
- charge Maître GENET, notaire à Sens, de la rédaction de l'acte authentique en concours, s'il y a lieu, avec le notaire de l'acquéreur.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SPÉCIALISÉ D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CHARGÉ DE DIRECTION À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet avec effet au 1er juillet 2011.

CONTRATS UNIQUES D'INSERTION – Autorisation au maire de signer une convention pour le recrutement d'un agent au service des sports

Le conseil, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer avec l'Etat la convention en vue du recrutement d'un éducateur sportif en contrat unique d'insertion à hauteur de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2011 ;

- autorise le maire à procéder au recrutement correspondant ;
- autorise le maire à signer les éventuelles reconductions.

MÉDIATHÈQUE – Règlement du concours d'écriture de contes et nouvelles

Le conseil, à l'unanimité, adopte le règlement du concours d'écriture de contes et nouvelles organisé dans le cadre du dixième anniversaire du pôle culturel Claude Debussy.

BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 2

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Chap 011 – dépenses générales							
6067	Fournitures scolaires	213	ECOL		110,00		
61521	Entretien et réparations de terrains	414	SPOR	4 500,00			
61523	Entretien et réparations voies et réseaux	822	VOIR		2 500,00		
Chap 012 – dépenses de personnel							
64131	Personnel non titulaire rémunérations	311	MUS		20 000,00		
64111	Personnel titulaire rémunérations	311	MUS	12 000,00			
64112	NBI supplément familial	311	MUS	2 000,00			
64118	Personnel titulaire autres indemnités	311	MUS	6 000,00			
Chap 65							
6558	Autres contributions obligatoires	64	RAM		2 000,00		
65543	Contributions aux organismes SIVOS	22	COLL	110,00			
				24 610,00	24 610,00	0,00	0,00
				0,00		0,00	
				0,00			

INVESTISSEMENT

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
1321	Subvention d'équipement Etat	414	P11004				30 100,00
1323	Subvention d'équipement Département	414	P11004			32 575,00	
2313	Constructions	64	P10001		39 000,00		
2315	Installations mat et outillages	820	P11001	30 000,00			
2313	Constructions	324	P10010	11 475,00			
165	Dépôts et cautionnements reçus	311	MUS	100,00			
165	Dépôts et cautionnements reçus	311	MUS			100,00	
				41 575,00	39 000,00	32 675,00	30 100,00
				2 575,00		2 575,00	
				0,00			

BUDGET DE L'EAU – Décision modificative n° 1

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Service des eaux							
Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
6378	Autres taxes et redevances	020	AG	15 000,00			
701249	Reverst pour pollution domestique	020	AG		15 000,00		
				15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
				0,00		0,00	
				0,00			

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Décision modificative n° 1

Service de l'assainissement							
706121	Redev modernisation réseaux collecte	020	AG			10 000,00	
706129	Reverst modernisation réseaux collecte	020	AG	70 000,00			
615	Entretien et réparations	020	AG		5 000,00		
628	Divers	021	AG		37 000,00		
617	Etudes et recherches				18 000,00		
				70 000,00	60 000,00	10 000,00	0,00
				10 000,00		10 000,00	
							0,00

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2010-2011

Le conseil, à l'unanimité,

- fixe à 762 euros par élève, le montant maximum de la contribution à demander aux communes de résidence des enfants scolarisés à Paron au cours de l'année scolaire 2010-2011 ;
- autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec les communes de résidence ;
- précise que les communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS à Paron relèvent des mêmes dispositions.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'ANNÉE 2011

Le conseil, à l'unanimité,

- décide la répartition suivante des subventions aux associations et organismes divers :

ASSOCIATION	ATTRIBUTION
ass des secrétaires de mairie et employés administratifs des mairies de l'arrondissement de Sens	150
<u>Total adm générale</u>	150
maison familiale et rurale du Jovinien	120
maison familiale et rurale école d'Horticulture et du paysage du Sénonais de Gron	288
association familiale des lycées et instituts privés de Sainte colombe	480
CIFA Auxerre	50
CFA bâtiment et BTP de l'Yonne	240
collège André Malraux PAM	500
PEP de l'Yonne	80
<u>total enseignement formation</u>	1758
avenir de Paron culture et loisirs	5000
FNACA Comité Paron	80
Association Nationale des Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation	300
Sourires d'enfants	CCAS (150 €)
<u>Total culture</u>	5380
ass bibliothèques de l'hôpital et des maisons de retraite de Sens et sa région	80
APF Auxerre	100
SPA de l'Yonne refuge de naily	650
Maxime+ (leucémie)	80
ADMR Collemiers	CCAS (300 €)

Banque alimentaire de Bourgogne	100
Amicale pour le don du sang bénévole du sénonais	100
Secours catholique	CCAS (100 €)
Yonne alzheimer (Auxerre)	150
total interventions sociales et santé	1260
Association prévention routière	100
ADAVIRS	100
sécurité total	200
Mission locale du sénonais	300
Emploi total	300
CNAS	14705,85
amicale du personnel communal	6000
Action sociale personnels total	20705,85
TOTAL	29753,85

sports	
Paron Sens Escrime	774,11
avenir de Paron sport	13338,06
Elan sens paron basket	3304,1
PSCM football	10341,7
Club alpin français (escalade)	1024,1
AFS ass foot salle	185,4
total général sports	28967,47

Classe de neige	
École Calmette	8165
Total général classe de neige	8165

- rappelle que les subventions supérieures à 200 € donnent lieu au versement d'un acompte de la moitié de leur montant, le solde étant réglé à l'appui des pièces justificatives visées à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, sauf dispositions contraire mentionnées dans toutes conventions passées avec les associations concernées.

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT – Demande de remise gracieuse de majoration et pénalités de retard

Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des majorations et pénalités de retard afférant au règlement des échéances de la taxe locale d'équipement sollicitées par Monsieur et Madame DUVAL Pascal, d'une part, et Monsieur CITRONNELLE Jacky, d'autre part.

CONSTRUCTION DU STADE ADO – Modification du plan de financement

Le conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement de la réalisation d'un stade ado et d'une aire de jeux pour les 2-8 ans :

	Dépenses	Recettes
Montant de la dépense subventionnable HT	182 274 €	
Subvention au titre de la DETR (30 %)		54 680 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général pour le stade ado		32 575 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général pour l'aire de jeux (attribuée en 2009)		6 100 €
Emprunt		88 919 €

	Dépenses	Recettes
TVA	35 726 €	
FCTVA		35 726 €
	218 000 €	218 000 €

FACTURATION DE L'EAU POTABLE 2010 – Annulation de la part assainissement

Le conseil, à l'unanimité, décide l'annulation de la part assainissement, soit 5 007,31 €, figurant sur la facture d'eau potable de Madame Claudette CAPET.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Autorisation au maire de signer le contrat pour la période 2011-2014

Le conseil, à l'unanimité,

- confirme la volonté de la commune de s'engager avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne pour les années 2011 à 2014 ;
- autorise le maire à signer le contrat enfance jeunesse correspondant.

PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE – Convention avec la MSA pour l'accueil de loisirs et l'accueil des enfants et des jeunes de 4 à 17 ans

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative au versement de la Prestation de Service Ordinaire au titre de l'accueil de loisirs et de l'accueil des enfants et jeunes de 4 à 17 ans révolus à passer avec la Mutualité Sociale Agricole.

ACCUEIL DE LOISIRS – Remboursement partiel de la participation financière demandée aux familles

Le conseil, à l'unanimité, décide de rembourser à Monsieur et Madame VASSEUR la somme de 20,00 €.

HALTE-GARDERIE « CÂLINS-CALINETTES » - Convention portant prestation de service unique à passer avec la MSA

Le conseil, à l'unanimité,

- confirme le partenariat de la commune de Paron avec la Mutualité Sociale Agricole ;
- autorise le maire à signer la convention relative à la Prestation de Service Unique pour les activités de la halte-garderie.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « SOLANA Solidarité Animaux Abandonnés » pour la capture, la stérilisation et le marquage des chats libres non identifiés

Le conseil, par 24 voix pour, 1 voix contre (M. TIBY) et 1 abstention (M. NEVES), autorise le maire à signer la convention à passer avec l'association « SOLANA Solidarité Animaux Abandonnés » pour la capture, la stérilisation et le marquage des chats libres non identifiés.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Répondant à une question posée par Monsieur NEVES, Monsieur le Maire indique que les travaux du rond-point de la RD 81 seront achevés fin juin.

Monsieur GUILLOTON adresse les remerciements des riverains de l'avenue Aristide Briand et des rues adjacentes pour le soutien logistique de la commune à l'occasion de la Fête de Voisins. Cet appui a contribué au succès de cette manifestation de plus en plus populaire.

Pour sa part, Madame IMBERT s'enquiert des mesures mises en oeuvre en raison de la pénurie d'eau. Monsieur VERGNOLLES explique que la capacité des réservoirs permet de répondre aux besoins.

Monsieur JACQUES signale que les riverains de l'avenue du Rû Couvert déplorent des dysfonctionnements importants de l'adsl et du téléphone.

Il annonce la parution d'un numéro « spécial été » de Paron Contact à la mi-juin.

S'agissant de la Fête des Voisins, Monsieur JACQUES se réjouit du succès croissant rencontré par ce rendez-vous annuel. Avec 260 participants, il considère que l'édition 2011 est une réussite et rappelle que la Fête des Voisins se donne pour vocation de créer des liens de proximité, de solidarité et des opportunités de rencontres inter-générationnelles entre voisins ou habitants d'un immeuble, d'un quartier ou d'une commune.

Interrogée par les habitants du bourg au sujet de l'avancement des travaux de la déviation, Madame FLIZOT souhaiterait obtenir des précisions à ce sujet. Monsieur le Maire explique que leur achèvement -initialement prévu en 2012- est différé à 2016 et qu'il s'agit en l'occurrence d'un choix opéré par le nouveau président du Conseil Général. Néanmoins, il se déclare conscient le report de l'ouverture à la circulation de la déviation ne permettra pas de mettre fin à court terme aux nuisances occasionnées par le transit des poids lourds. Aussi, a-t-il sollicité de l'Etat l'installation d'un radar avenue de la Liberté.

Monsieur GUILLOTON donne lecture d'une déclaration aux termes de laquelle il demande la mise en oeuvre de tous les moyens propres à permettre la réintégration au sein des services communaux d'un agent présentant un handicap consécutif à un accident de moto. Monsieur le Maire explique avoir examiné avec le plus grand soin toutes les options possibles mais il reconnaît que son affectation sur un poste adapté risque de s'avérer délicate. En tout état de cause, la commission de réforme se prononcera sur ce cas particulier en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Fait à Paron, le 6 juin 2011

Le Secrétaire,

Le Président,

SIGNÉ

SIGNÉ

Maxime BAILLY

Bernard CHATOUX